

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 09 décembre 2024

| | |
|----------------------------|--|
| Membres en exercice : 9 | Date de la convocation: 03/12/2024 <i>L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP</i> |
| Présents : 7 | Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD |
| Votants: 8 | |
| Pour: 8 | Représentés: Jean-Claude GILLON par Emmanuel GHIOTTI |
| Contre: 0 | Excusés: Alexandre BORRELLY |
| Abstentions: 0 | Absents: |
| | Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD |

Objet: Versement d'une subvention au budget Micro-crèche. - DE_2024_067

Le Maire rappelle que lors de la création du budget Micro-crèche, il a été prévu par convention que les communes de Venterol et Piégut versent à ce dernier une subvention de fonctionnement. Pour l'année l'année, elle s'élève à 18 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser la somme de 18 000 € du budget commune au budget annexe Micro-crèche, cette somme sera imputée à l'article 65738 du budget commune.

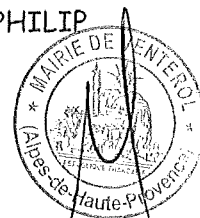
Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance



| |
|--|
| AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE) |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2024 004-210402343-20241209-DE_2024_067-DE |